

Woluwe-Saint Lambert  
Sint-Lambrechts-Woluwe

Le 15. 09. 2021  
De

19662

Commune de Woluwe  
A l'attention de Monsieur  
2, avenue P. Huy  
1200 Br



RP  AR

AANGETEKENE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG



010541288600452621 220 308 303 532

1

Nom : MOLENBERG

Prénom : Isabelle

Numéro national : 70-02-21-06810

Adresse : 154, grande Rue - Jossé 1200 Bruxelles

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

MANDATS
<u>Echevine Mairie St Lambert</u>
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES
<u>Présidente ASBL Action sociale</u>
<u>Présidente ASBL CCFS</u>
<u>Présidente ASBL Antenne intercommunale UCI UB</u>
<u>Administratrice déléguée ASBL CPPH</u>
<u>Administratrice déléguée ASBL Wbln 10000</u>

<sup>1</sup> y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Echevin Mairie St Lambert	fixé par le loi
	94 085,96
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS

<sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

<sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>4</sup> électives ou non



4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup> 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Brunelles le 30/08/21

Nombre d'annexes : \_\_\_\_\_

Signature 

5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.  
6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus  
7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.  
8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :  
- pas de rémunérations ;  
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;  
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;  
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;  
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;  
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.